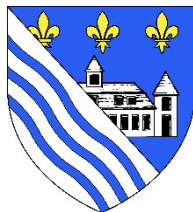


FLASH INFOS

HUSSEREN-WESSERLING



Novembre 2015

Chères villageoises, chers villageois, fidèle à son souci d'information, l'équipe municipale a le plaisir de vous transmettre le flash info de novembre 2015. Nous restons à votre disposition pour davantage de précisions.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918, de la Victoire, de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France, se déroulera à 9 h 15 au Monument aux Morts à Husseren-Wesserling.

Elle sera suivie à 10 h d'une messe du souvenir en l'église St Jean-Baptiste de Mollau.

DÉCORATIONS DE NOËL

La commune met des branches de sapin à disposition des habitants qui souhaitent décorer leur maison. Ces branches seront disponibles à l'arrière de la Mairie dès le samedi 14 novembre 2015.

Pour les décorations de Noël de la commune :

Les habitants souhaitant se joindre à la journée de travail pour confectionner les guirlandes de sapin communales le 14 novembre 2015 dès 9 h peuvent se signaler auprès de M. BURGUNDER au 03 89 82 60 37 ou au 06 07 70 46 00.

Une collation sera offerte le midi en toute simplicité et dans la convivialité.

FERMETURE HIVERNALE DE LA PLATE-FORME DE DÉCHETS VERTS

La plate-forme sera fermée à compter du 28 novembre 2015. Cependant, si les conditions météorologiques le permettent, les personnes souhaitant déposer des déchets verts pourront récupérer la clé d'accès auprès du secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture.

PASSAGE DE SAINT-NICOLAS DANS NOS ÉCOLES

La commune de Husseren-Wesserling participera à l'événement le vendredi 6 décembre après-midi. Si le temps le permet, à la fin des classes à 16 h, nous invitons les villageois à assister ou à participer à un petit tour dans le village avec le Saint-Nicolas, le Père Fouettard et leurs ânes.

Au retour, un moment de convivialité sera proposé autour d'un vin chaud et d'un pain d'épices.

LOTS DE BOIS COMMUNAL

En préalable au projet d'amélioration pastorale du Winkel et afin de valoriser le bois présent sur la parcelle concernée, la commune propose des lots de bois aux habitants à **condition que les candidats soient outillés afin de mener à bien et en toute sécurité ces coupes**. Les lots de bois sur pied sont proposés au prix de 10 € les 10 stères. En cas de candidats multiples, ils seront attribués par tirage au sort.

Pour tout renseignement, veuillez contacter l'Adjoint en charge de la forêt : M. STERKLEN au 06 21 62 12 04.

ÉLECTIONS RÉGIONALES : 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. A partir du 1^{er} janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, la France sera organisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes (en incluant la collectivité territoriale de Corse).

Pour qui vote-t-on en décembre prochain ?

- ↳ Les 1 671 conseillers régionaux des nouvelles régions métropolitaines (hors Corse) ;
- ↳ Les 51 membres de l'Assemblée de Corse, qui sont élus selon un mode de scrutin spécifique ;
- ↳ Les 41 conseillers régionaux de la Guadeloupe et les 45 conseillers régionaux de La Réunion ;
- ↳ Les conseils régionaux et généraux de Guyane et de Martinique seront remplacés à l'occasion des élections régionales de 2015 par une collectivité territoriale unique dans chacun de ces territoires (51 conseillers territoriaux à élire en Guyane et 51 en Martinique).

Qui peut voter ?

Pour voter aux élections régionales, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur la liste électorale d'une des régions ou collectivités concernées par ce scrutin.

Comment voter si vous êtes absent ?

Un électeur absent le jour des élections peut se faire représenter par un autre électeur inscrit dans la même commune que lui, il donne procuration.

Pour ce faire, le mandant (personne qui donne procuration) se rend au Tribunal d'Instance ou à la gendarmerie de son lieu de résidence pour donner procuration à l'aide d'un formulaire Cerfa 14952*01 pouvant également être rempli à l'avance sur internet et apporté le jour de la démarche. Si le mandant se trouve dans l'impossibilité physique de se déplacer, il peut prendre contact avec la Gendarmerie de Felling au 03.89.82.60.33 ; un agent délégué se déplacera pour lui apporter le formulaire de vote par procuration.

PLATE-FORME LOCALE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Espace Info Energie

Vous êtes régulièrement démarché pour des travaux de rénovation ? Votre interlocuteur se présente comme un fournisseur d'énergie ou prétend être mandaté par votre commune ? On vous presse de signer un devis ? Soyez vigilant et ayez le bon réflexe : **contactez votre Espace Info Energie.**

Ce service public gratuit, neutre et indépendant vous conseillera et vous guidera sur :

- ↳ Les travaux pertinents que vous pouvez effectuer,
- ↳ Les financements auxquels vous pouvez prétendre,
- ↳ L'analyse de vos devis.

Le Pays Thur Doller, avec le soutien de la Région Alsace et de l'ADEME, propose un service d'assistance directe aux propriétaires de maisons individuelles qui souhaitent réaliser des travaux pour réduire leurs factures de chauffage (isolation, changement des menuiseries, changement de la chaudière...). Avec une idée : proposer une rénovation énergétique complète et à haut niveau de performance pour rénover l'ensemble de votre maison en une seule fois et consommer le moins possible de chauffage après les travaux. Cela ne vous coûte rien et peut vous éviter de faire un mauvais choix dans la précipitation.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter votre Espace Info Energie :

Charlotte LELONG, ESPACE INFO ENERGIE – Pôle ENR – 50 rue Pierre et Marie Curie – 68700 CERNAY

Messagerie : infoenergie@pays-thur-doller.fr Téléphone : 03 68 47 90 40

Site web : www.pays-thur-doller.fr

INFORMATION IMPORTANTE

Un renard atteint de gale a été trouvé mort sur le ban communal.

Les hommes et animaux domestiques peuvent contracter la gale. Généralement, la maladie est bénigne chez l'homme et guérit spontanément, mais les démangeaisons peuvent être fortes. Chez le chien et le chat, la maladie peut entraîner la mort, si elle n'est pas traitée.

Des précautions s'imposent :

- ↪ Ne pas toucher les renards malades ou morts et les signaler en Mairie.
- ↪ Consulter un médecin si de fortes démangeaisons ou des rougeurs se produisent après un contact avec un renard.
- ↪ Tenir éloignés les chiens des renards et de leurs terriers.
- ↪ Consulter immédiatement un vétérinaire si le chien ou le chat se gratte de façon ostensible et s'il montre des modifications de la peau telle que par exemple une chute de poils importante.

Soyez vigilants !

RAMONAGE

L'entretien régulier de l'installation de chauffage est obligatoire pour votre sécurité !

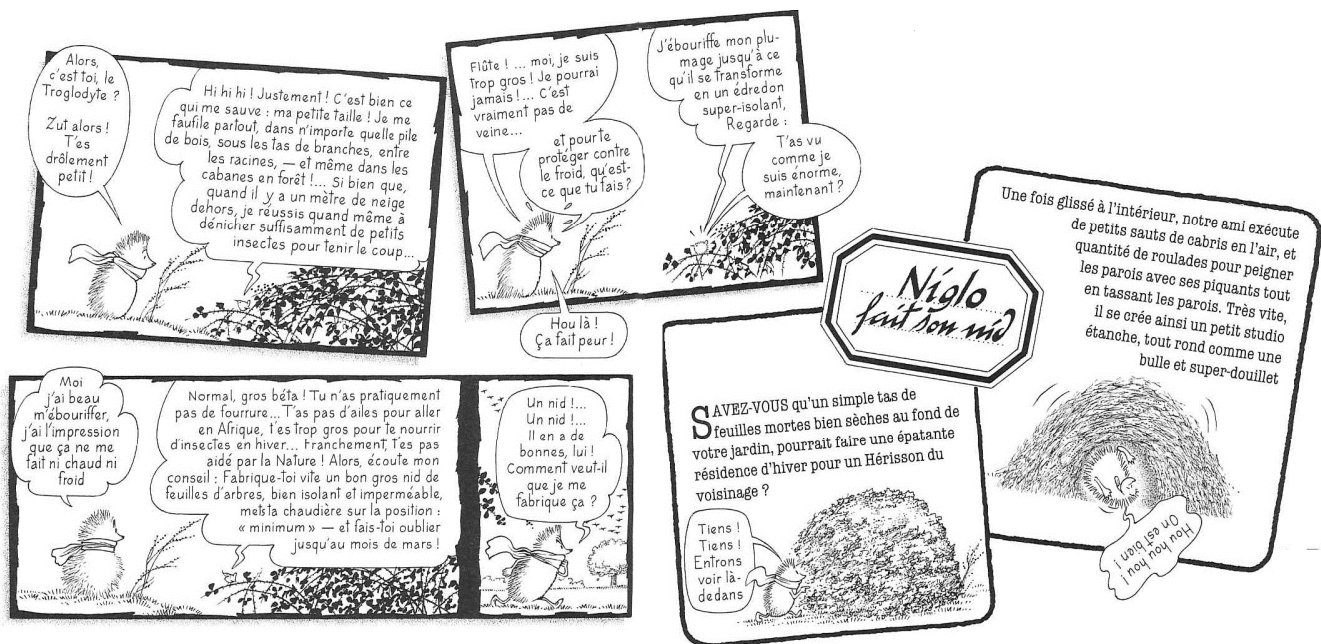
- A quelle fréquence ?
- ↪ 2 fois par an pour les installations bois et fuel,
 - ↪ 1 fois par an pour le gaz,
 - ↪ 1 fois par an pour les conduits polymères et chaudières à condensation.

Faire ramoner ses appareils de chauffage et leur tuyau de raccordement permet de réaliser des économies d'énergie et participe à la protection de l'environnement.

Un dépliant de la corporation des Maîtres ramoneurs est à votre disposition en mairie.

DU CÔTÉ DE LA NATURE... ET DANS NOS JARDINS

Le hérisson qui avait peur de l'hiver... La suite!



LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

En séance du 30 octobre 2015, le Conseil Municipal :

- approuve les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire ; décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2016 au contrat d'assurance groupe 2016-2019 et jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- décide de louer à Mme Adeline ILTIS une surface de 34 ha de la parcelle communale située sur le ban de Moosch dit "le Belacker" cadastrée n° 1 section 26, pour un fermage annuel de 408 € (soit 12 €/ha/an) répartis au prorata de la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 août 2018 ; décide que les locations donneront lieu à un bail précaire jusqu'à échéance de la DSP en cours ; autorise le Maire à signer le bail précaire ;
- approuve le renouvellement et l'extension du bail agricole de M. Robert LUTTRINGER l'autorisant d'exploiter et d'effectuer des travaux d'amélioration pastorale au lieu-dit Winkel ; fixe le montant de la location à 10 €/ha/an actualisable selon l'indice départemental des fermages ; autorise Mme le Maire à signer les documents s'y rapportant ;
- approuve l'ouverture paysagère du secteur du point de vue donnant sur Fellingring ; autorise M. LUTTRINGER à abattre et à valoriser lui-même le bois en contrepartie des travaux réalisés ; approuve le démarrage du projet d'ouverture paysagère d'un secteur de la parcelle cadastrée 366 section A au lieu-dit Winkel d'une surface de 3,40 ha ; donne son accord de principe sur l'engagement d'une procédure d'amélioration pastorale sur ce terrain ; autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cet engagement ;
- approuve la constitution de lots de bois sur la parcelle à défricher ci-dessus, la proposition et la vente de ces lots de bois sur pied au prix de 10 € les 10 stères, à condition que les habitants candidats à ces lots soient outillés afin de mener à bien et en toute sécurité ces coupes ; charge l'Adjoint en charge de la forêt du marquage et du martelage de ces lots ; approuve le tirage au sort des lots de bois en cas de candidats multiples ;
- approuve l'implantation d'une double écluse à la sortie du village en direction de Mollau ; autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches auprès du Conseil Départemental afin de faire valider cette installation ; autorise Mme le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police ;
- valide l'arpentage des voiries ne figurant plus sur le cadastre rue des Mésanges proposé par la Commission Urbanisme ;
- approuve la décision modification n° 2 du budget principal pour pouvoir procéder au mandatement du fonds de péréquation des recettes fiscales communales (recettes : chapitre 011 compte 752 + 1 200 €, dépenses : chapitre 014 compte 73925 + 1 200 €) ;
- approuve la vente de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers ;
- fixe la date de la cérémonie des vœux au 9 janvier 2016 à 18 h ;
- décide de l'organisation et de la prise en charge d'un concert de Noël le 12 décembre 2015 à l'église ;
- décide des horaires de fermeture hivernale de la déchetterie.

OBJETS TROUVÉS

Un téléphone à coulisse, de marque NOKIA, a été déposé dans la boîte aux lettres de la mairie. Il est à disposition de son propriétaire au secrétariat.